Lettre TR-TU n°1 :

LETTRE FFGYM GRAND EST

REVUE DU COMITÉ RÉGIONAL DE GYMNASTIQUE DU GRAND EST
TRAMPOLINE ET TUMBLING N°1 EDITION NOVEMBRE 2023

Cette lettre de cadrage fait office de plan d'action pour tous les clubs TR-TU du Grand Est.

Indispensable pour tous les clubs TR-TU, elle informe et détaille les contenus, les calendriers, les exigences et les programmes pour la saison 2023/2024

TR-TU
2023-2024

Page 1 à 2
Trampoline

Page 3
Tumbling

Pages 4 à 5
Trophée régional - Trampoline

TRAMPOLINE

TRAMPOLINE SYNCHRONISÉ - FILIÈRE FÉDÉRALE

La discipline synchronisée en trampoline au niveau fédéral s'articule autour de modalités spécifiques et de catégories compétitives, créées pour offrir aux athlètes fédéraux l'opportunité de participer aux compétitions synchronisées.

I. CATÉGORIES

Les catégories synchronisées pour la filière fédérale se présentent comme suit :

- Catégorie 9-11 ans mixte
- Catégorie 11-14 ans mixte
- Catégorie 15 ans et plus mixte

II. ÉQUIPEMENT

Chaque compétition synchronisée se déroule sur deux trampolines réglementaires.

III. COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES

Aucune compétition qualificative n'est requise pour s'engager dans cette filière synchronisée. Les compétiteurs ont accès directement à ces catégories.

IV. PROGRAMME

Le programme de compétition consiste en la réalisation d'un exercice libre. Cet exercice doit être composé d'éléments identiques pour chaque paire de gymnastes, tout en respectant les adaptations spécifiques prévues par le règlement technique de la filière fédérale, correspondant aux critères suivants :

- *Catégorie 9-11 ans* : les éléments présentés ne doivent pas excéder 2 éléments comportant un maximum de 360° de salto, avec ou sans une demi-vrille.
- *Catégorie 11-14 ans* : les gymnastes sont autorisés à exécuter jusqu'à 6 éléments, incluant des rotations de 270° à 450° de salto, avec une limite de 360° de vrille.
- *Catégorie 15 ans et plus* : les éléments réalisés doivent se limiter à un maximum de 450° de salto, avec une limite de 720° de vrille.

VI. CHANGEMENT DE FILIÈRES

Les gymnastes engagés dans les filières Performance ou Elite, que ce soit en individuel ou en synchronisé, sont expressément interdits de participation à la catégorie Fédérale Synchronisée.

DÉCOUPAGE DES INTER-DÉPARTEMENT

Interdep-ouest : Ardennes, Marne, Aube, Meuse, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle
Interdep-est : Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin

DISPOSITION RELATIVE AU NOMBRE DE JUGES POUR LA CATÉGORIE FÉDÉRALE

Afin de maintenir l'objectif d'une filière de développement du trampoline, il est établi que la filière fédérale n'est pas tenue d'affecter plus d'un juge club à chaque compétition, quel que soit le nombre de compétiteurs ou de groupes inscrits. Cette directive demeure en vigueur, à moins que la formation d'un jury composé d'un minimum de 6 juges ne soit impossible à réaliser, compromettant ainsi le bon déroulement de la compétition.

Dans de telles circonstances exceptionnelles, et sur demande directe du responsable des juges de la compétition, les clubs engagés qui inscrivent un nombre de gymnastes ou de groupes conforme au tableau de référence établi dans la brochure technique TR-TU pour la saison 2023-2024 peuvent être sollicités pour fournir des juges additionnels.

RAPPELS DE RÈGLES

COP 2022-2024 §6.2 - TENUES VESTIMENTAIRES DES GYMNASTES FÉMININES :

- Les collants longs peuvent être portés (doivent être moulants).
- Les shorts de gymnastique peuvent être portés (doivent être moulants).

RT 2023-2024 P16 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES JUGES

- La réunion des juges précédant la compétition est obligatoire.
- En cas d'absence ou de retard d'un juge à la réunion, ou pendant la compétition, c'est le juge "réserve" qui le remplace. L'amende pour défaut de juge devra être réglée.

RT 2023-2024 P25 – CALCUL DE LA NOTE POUR LE PASSAGE 3 : TEMPS DE VOL :

- Le JA compte à haute voix les 3 chandelles d'élan
- La note Temps de Vol est obtenue par :
  - o Utilisation d'un équipement Temps de Vol :
    - Le JA déclenche la machine au cours de la 4ème chandelle réalisée.
    - La valeur affichée par l'équipement « Temps de Vol » indique le score obtenu.

  - o Utilisation d'un chronomètre :
    - Le JA et un juge D déclenchent le chronomètre à la réception de la 3ème chandelle d'élan.
    - Le temps du juge D ne sera utilisé qu'en cas de défaillance du JA
    - La note est obtenue par soustraction de 3 secondes pour la réalisation des 10 chandelles à la valeur indiquée par le chronomètre (ou 3/10e de seconde par chandelle réalisée).

- Chaque gymnaste dispose de 3 chandelles maximum à la fin du passage 3 pour marquer l'arrêt (pénalité de stabilité, selon les mêmes règles que les passages 1 et 2, appliquée par le JA)

TUMBLING

DÉCOUPAGE DES INTER-DÉPARTEMENTS

Le championnat interdépartemental se déroulera à Fameck le 11 février 2024 et ce même jour se tiendra la sélective interrégionale de Tumbling.
Vous pouvez retrouver le prévisionnel de cet événement via ce lien :
https://grand-est.ffgym.fr/Evenements/TU-Championnat-interdepartemental-et-Selective-interregionale-Est

Rappel du découpage interdépartemental
Interdep-ouest : Ardennes, Marne, Aube, Haute-Marne
Interdep-centre : Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Moselle
Interdep-est : Bas-Rhin, Haut-Rhin

CLASSEMENTS INDIVIDUELS EN TUMBLING FÉDÉRAL

Dans le cadre des compétitions par équipes de Tumbling fédéral, organisées au niveau régional, il est important de noter que des classements individuels peuvent également être établis.

Ces classements individuels sont déclinés en plusieurs catégories :

- Fédéral 9-11 ans Femme
- Fédéral 9-11 ans Homme
- Fédéral 12-14 ans Femme
- Fédéral 12-14 ans Homme
- Fédéral 15 ans et plus Femme
- Fédéral 15 ans et plus Homme

RAPPELS DE RÈGLES

- *RT 2023-2024 p49 TU - Le jugement*
  - *Les cartes de compétition ne sont plus obligatoires.*
  - *Toutes les séries doivent se terminer par un salto.*
  - *En catégorie fédérale, le saut en extension est autorisé à la place du salto final. Le non-respect de cette règle entraîne une déduction de 2,0 pts par le JA (se référer au point 17.4 du code FIG 2022-2024).*

- *RT 2023-2024 p51 TU - La filière fédérale*
  - *Les gymnastes d'une même équipe doivent porter une tenue identique. En cas d'équipe mixte, la couleur dominante de la tenue des filles et des garçons doit être similaire.*
  - *La compétition est composée de 3 passages : un passage acrobatique, 2 séries libres de 5 éléments.*
  - *La compétition débute par l'élément acrobatique puis par les deux séries de libres.*
  - *Les répétitions sont autorisées au sein de la série et d'une série à l'autre, cependant, les 2 séries ne doivent pas être strictement identiques. Dans ce cas, une pénalité de 1,0 pt par le JA sera mise.*
  - *En cas de chute survenue avant la fin du 3e élément, un second essai est accordé au gymnaste. Il écope alors d'une pénalité de 2,0 pts par le JA.*

TROPHÉE RÉGIONAL - TRAMPOLINE

Le Challenge Régional, se positionnant comme une des échéances majeures de la filière fédérale, revêt une importance pour clore la saison compétitive à l'échelon local. Son accès est soumis à des critères stricts, s'adressant exclusivement aux clubs de la région Grand Est disposant d'un nombre suffisant de compétiteurs remplissant les exigences imposées.

SECTION I : CATÉGORIES ET COMPOSITION DES ÉQUIPES

ARTICLE 1 - CATÉGORIES DE COMPÉTITION

Le Challenge Régional est une compétition de Trampoline par équipe qui se décline en deux catégories distinctes :

- Challenge 7-12 ans
- Challenge 7 ans et plus

ARTICLE 2 - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque club est autorisé à présenter un maximum de 4 équipes, avec un maximum de deux équipes par catégorie. Chaque équipe, qui peut être constituée de 2 à 5 gymnastes, peut-être de composition mixte.

ARTICLE 3 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES GYMNASTES

Tous les gymnastes d'une équipe doivent remplir au moins l'un des critères suivants :

- Préparer une saison compétitive pour l'année suivante.
- Être inscrits en filière Fédérale, à condition de ne pas avoir participé au Trophée Fédéral.
- Être des gymnastes Handi-Trampoline.

SECTION II : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 4 - STRUCTURE DE LA COMPÉTITION

La compétition est organisée en rotations, regroupant généralement deux ou trois équipes.

ARTICLE 5 - ÉPREUVES DES GYMNASTES

Chaque gymnaste de l'équipe exécute deux passages de compétition Libre (L2) en se conformant aux restrictions suivantes :

- Pour le Challenge 7-12 ans : un maximum de 6 éléments, comprenant entre 270° et 450° de salto, avec une limite de 360° de vrille.
- Pour le Challenge 7 ans et plus : les éléments sont autorisés jusqu'à 450° de salto, avec une limite de 720° de vrille.

ARTICLE 6 - ÉVALUATION DES ÉQUIPES

La note finale d'une équipe est déterminée en prenant en compte la somme des quatre meilleurs passages Libres de l'équipe.

SECTION III : TENUES DE COMPÉTITION

ARTICLE 7 - CONFORMITÉ DES TENUES

Les tenues des gymnastes doivent être en totale conformité avec le règlement fédéral en vigueur. En cas d'équipe mixte, la couleur dominante de la tenue des filles et des garçons doit être similaire.

SECTION IV : JUGEMENT

ARTICLE 8 - COMPOSITION DU JURY

Le Jury est composé d'un minimum de 6 juges, répartis en missions distinctes :

- 4 juges à l'exécution,
- 1 juge HD,
- 1 juge à la difficulté,
- 1 juge arbitre, ayant la possibilité d'assumer des fonctions additionnelles au sein du jury.

ARTICLE 9 - CRITÈRES DE JUGEMENT

L'évaluation des performances des gymnastes est basée sur le programme fédéral en vigueur, conformément au règlement technique TR/TU de la saison sportive en cours.

Les documents techniques TR - TU 2023/2024
sont disponibles sur l'extranet de la FFGym
(Accès avec codes clubs)

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

COMITÉ
RÉGIONAL
GRAND EST